



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 23/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 20    Votants : 29    Procurations : 09

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 10 MAI 2011

Affiché le : 02 MAI 2011

L'An deux mille onze, le vingt huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 20 AVRIL 2011

**PRÉSENTS** : Mmes et M.M., MAUREL, AUDIGUIER, BEVILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, CASTAING, GUZOU, PLATEAU, ZAMBONI, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

GONZALEZ	à	Mme LIAN
DECAMPS	à	Melle DURAND
BELLION-ETIENNE	à	Mme GUZOU
PETIT	à	M. SALAÜN
MARQUIER	à	M. RIGAUD
ESPINOSA	à	M. CANEZIN
BENHADJ	à	Mme MAUREL
BERNES	à	M. SANCHEZ
LLOUBERES	à	Mme SCHINTONE

**Secrétaire** : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2011 - Attribution de subvention au COSPC**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2011 une subvention d'un montant de :

- 6 300 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Madame Lysiane MAUREL ne participe pas au vote) :**

➤ D'allouer une subvention de 6 300 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 28 avril 2011.

Le Maire

Lysiane MAUREL

